



Toulouse le 11 JUIN 2022

Objet : Actualités sociales

La Dépêche 6 juin 2022 : Pascal Champvert (Président de l'Association des Directeurs au Service des Personnes Agées / ADPA) : La société française de gériatrie et gérontologie a dénoncé le maintien de « restrictions sanitaires encore trop nombreuses et injustifiées » pour lutter contre le covid 19 dans les EHPAD. Aujourd'hui encore, les résidents, les personnels et les visiteurs doivent porter le masque. Dans les établissements pour personnes âgées tout le monde a reçu trois doses de vaccin et la plupart des résidents ont même reçu quatre doses. Cela montre la logique de l'Etat par rapport aux personnes âgées : avant de les considérer comme des citoyens normaux, ils sont considérés comme des malades. Les EHPAD sont peut-être les endroits les plus surs du pays. Il y a pire encore avec des normes hyper sécuritaires qui entravent les libertés des résidents et des familles. On est dans une société âgiste qui considère que les personnes âgées ne sont pas des citoyens comme les autres.

Orange Info 7 juin 2022 : Selon les informations du journal « Le Parisien », 30 plaintes vont être déposées par l'avocate Sarah Saldman, contre le groupe KORIAN pour mise en danger de la vie d'autrui et non-assistance à personne en danger, ou homicide involontaire. Les proches des résidents de ces EHPAD dénoncent plusieurs faits graves.

La Dépêche 9 juin 2022 : Le siège d'ORPEA et les Directions Régionales du groupe étaient perquisitionnés hier dans le cadre d'une enquête sur des soupçons de maltraitance institutionnelle et d'infractions financières dans ses EHPAD. ORPEA fait aussi l'objet d'une enquête pour « faux et usage de faux, et infraction à la législation sur le travail, en recourant abusivement à des contrats à durée déterminée ». Les procédures ont été jointes.

PSI 1<sup>er</sup> juin 2022 : Ces dernières années, les caisses de retraite ont développé la grille FRAGIRE, un outil d'évaluation visant à détecter les personnes en situation de risque de perte d'autonomie, parmi les retraités non dépendants (classés en GIR 5 et 6 – groupe iso ressource 5 et 6). Avec le programme Pr' Agi'Lab sur lequel travaille la Carsat des Hauts de France, il s'agit de se placer davantage en amont, en identifiant les signaux faibles de la fragilité, afin d'élaborer une offre de service pour accompagner les seniors.

AEF Info 24 mai 2022 : La Cour des Comptes certifie avec réserve les comptes 2021 des 5 Branches du Régime Général dont, pour la première fois, la cinquième Branche Autonomie. Parmi les réserves, la Cours estime que la création de la Branche Autonomie reste inaboutie. Elle constate la difficulté de la CNSA à établir les comptes de la Branche Autonomie dans des conditions fiables et à exercer ses missions de Caisse Nationale du Régime Général. Le contrôle interne de la CNSA est jugé insuffisamment structuré au regard des enjeux financiers de la branche.

La Cour constate des progrès dans les dispositifs de maîtrise des risques financiers pour la Branche Vieillesse où la mobilisation des services ordonnateurs a permis de prévenir un nombre accru d'erreurs d'attribution et de calcul des retraites. Mais les erreurs continuent de s'inscrire à un taux élevé : en 2021, une prestation de retraite sur 7 a été affectée d'au moins une erreur de portée financière.

PSI 8 juin 2022 : La Première ministre a annoncé que les retraites seraient revalorisées de 4% en juillet pour un surcoût de 5 milliards d'euros.

Les Echos 9 juin 2022 : L'an dernier, une nouvelle retraite sur 7 a comporté au moins une erreur de calcul des pensions, bien souvent en défaveur des retraités. Au cœur du dispositif, un document – clé : le relevé de carrière qui peut désormais être rectifié à tout âge, en cas d'erreur ou d'omission. On peut consulter son relevé de carrière à tout moment, en se connectant sur son espace personnel ([www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)).

Libé 10 juin 2022 : Depuis 20 ans, la volonté de réduire les dépenses publiques a fait oublier que les Services publics produisent des richesses et qu'une population bien éduquée et en bonne santé constitue la base de l'émancipation des individus. Dans les paysages ruraux, les services sont absents difficilement accessibles aux usagers. La richesse du modèle républicain français reposait sur la proximité des services conçus, après la Révolution Française, à partir de mailles géométriques à peu près égales. La reconstruction du pays, après la seconde guerre mondiale a développé l'Etat. Providence comme instrument de cohésion et de solidarité entre les individus et les territoires. Si l'on a pu croire, au début des années 2000 à l'inter connexion généralisée, avec le numérique, il n'en est rien. Dans tous les cas, cette question des Services Publics est à placer au cœur des nouveaux enjeux du changement climatique et des transformations de la société. Les services publics ont certes un coût mais ils sont surtout un investissement d'avenir primordial pour la cohésion sociale entre les individus et les territoires. La détérioration des rapports avec l'Etat altère les fondements de la démocratie.

La Dépêche 11 juin 2022 : Les syndicats se sont montrés satisfaits de leurs échanges avec Emmanuel Macron sur la question du calendrier de la réforme des retraites à venir. Le chef de l'Etat avait annoncé le début des travaux pour cet été, avec une mise en œuvre un an plus tard. Laurent Berger (CFDT) : le sujet « mérite beaucoup de travail et ce sera sans doute après l'été plutôt qu'avant ».

Cyril Chabanier (CFTC) : les syndicats ont « été entendus par le président ». « Ce sera plutôt à la rentrée ».

Sur le fond de la réforme, les syndicats « ont été très clairs » sur leur refus de report de l'âge à 65 ans.

FO reçu à l'Elysée – 10 juin 2022 : FO a réaffirmé son refus de tout recul de l'âge légal de départ à la retraite en invitant plutôt à travailler sur l'emploi, pour assurer à chacun, un vrai travail et un vrai salaire, un emploi de qualité et mieux rémunéré, de l'entrée dans la vie active, au moment du départ à la retraite, et de sortir les trop nombreux salariés confinés aux bas salaires, à temps partiel, aux contrats précaires, afin de permettre à tous et à toutes, de bénéficier d'une retraite décente et d'assurer dans le

même temps, le financement du système par répartition et de notre protection sociale collective.

Francis De Block